



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

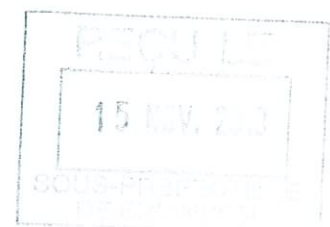
THEME : CULTURE 1

OBJET : ANIMATIONS DE
RENTREE - BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, PEYTHIEU Eric

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Laetitia CODURI

Dans le cadre des animations de la rentrée pour les adultes, la bibliothèque municipale accueille un auteur de roman policier : Karine Giebbel, le samedi 6 novembre à 18h00.

Des ateliers d'écriture animés par Brigitte Alglave seront organisés autour de cet évènement : les vendredis 15 et 22 octobre à 18h00.

Le budget de la manifestation s'établit ainsi :

- frais d'intervention de l'auteur : 200 €
- frais de déplacement plafonné à 300 €
- frais d'hébergement et de restauration plafonné à 87 €
- ateliers d'écriture (4 heures) : 180 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'organisation de cette manifestation ;
- D'accepter les dépenses nécessaires prévues au budget de la bibliothèque, soit un maximum de 767 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE